

Jeudi 13 mars 2014

Objet : À verser aux dossiers R-3863-2013 (observations)

Bonjour Madame Louise Pelletier,

Je suis écrivain et j'ai écrit un conte (Le conte à Rebourg) dont le sujet est « l'Harmonie ». J'aimerais être en train d'écrire mon deuxième livre, mais voilà, malheureusement toute mon énergie est concentrée sur le dossier des « *Compteurs de Nouvelles Génération d'Hydro-Québec* ».

Il est aberrant pour moi d'écrire et promouvoir l'Harmonie et vivre un quotidien qui me bouleverse intérieurement autant. La recherche de mon équilibre intérieur est très difficile présentement. Le niveau de stress subit a augmenté considérablement ces derniers temps avec l'arrivée dans notre secteur des installateurs de Capgémmini (Olameter). J'ai depuis l'automne dernier signifié à Hydro-Québec mon refus d'acceptation du changement de mon compteur électromécanique. Je me renseigne sur le sujet depuis déjà plusieurs mois. Ma décision est éclairée et ne relève pas d'un simple désir de jouer les rebelles. Toutes les démarches entreprises individuelles ou dans mon quartier pour me faire respecter par Hydro-Québec me drainent mon énergie. Je dors très mal. Ce sujet prend toute la place. Je vis des incompréhensions de gens qui ne sont pas au courant du dossier ou qui disent que c'est peine perdu ce combat pour se faire respecter par Hydro-Québec. Le soir quand je rentre chez-moi je me demande bon est-ce que ce soir je vais vivre une autre étape troublante des compteurs de nouvelle génération ou si je vais pouvoir bénéficier d'une nuit supplémentaire sans subir les multiples effets négatifs de ces compteurs. Il y a tant de sujets intéressants à vivre que de passer son temps à cogiter sur comment réussir pour se faire respecter par Hydro-Québec sans pour autant renier mon mandat de bon citoyen-payeur et ce, dans un contexte où je suis « en réalité » un des propriétaires d'Hydro-Québec, qui est une société d'État du Québec.

Vous trouverez ci-après la 2^{ème} lettre que j'ai envoyée à Hydro-Québec et qui explique une partie de ma réflexion, de mes inquiétudes et de mon refus à l'installation d'un compteur de nouvelle génération.

Je vous remercie, Madame Pelletier, de votre attention portée à ma lettre de réflexion.

Benoît Dubé
Citoyen de Ville-Émard
Quartier Le Sud-Ouest

Monsieur Daniel Richard, Président
Hydro-Québec Distribution
75, Boul. René Lévesque ouest
Montréal, QC
H2Z 1A4

Objet : Contrat de services / distribution entre Hydro-Québec, une société d'état du Gouvernement du Québec et Benoît Dubé un de ses propriétaires.

Compte no : xxx xxx xxx xxx

Le 28 février 2014

Bonjour Monsieur Richard,

Par la présente, je confirme avoir reçu la lettre d'Hydro-Québec, datée du 4 février 2014, émise par votre *Service à la Clientèle* en réponse de ma lettre vous avisant *du non-consentement d'installation d'un compteur de nouvelle génération et de la non-installation d'un compteur de l'option de retrait*. Cette dernière lettre, destinée à Hydro-Québec, a été reçue et signée par M. MARTIN le 3 décembre 2013.

Je constate un problème de communication, puisque je me vois contraint d'écrire cette seconde correspondance afin de clarifier la première. *En tant que l'un des propriétaires de cette ressource énergétique québécoise, je suis, tel le serait un bon père de famille, investi, vous le comprendrez, d'un désir immense de la gérer avec efficacité mais surtout avec une grande précaution. Je veux m'assurer que, tout comme je le ferais avec mes enfants, la gestion de cette ressource réponde à des critères hautement élevés qui auront soient zéro ou le strict minimum d'impact sur mes enfants. Ces critères, entre autres, se basent sur les paramètres suivants : Santé physique, émotionnelle et psychologique – Sécurité de l'information – Santé financière. Il appert, après de multiples recherches de ma part, que malheureusement le bât blesse sur plusieurs points dont en voici quelques-uns :*

- Code 6 canadien : Ce code, désuet, sur lequel Hydro-Québec se base, ne tient compte que des effets thermiques et non de *ses effets athermiques*.
- Émission de HFT (Hautes Fréquences Transitoires) : Les appareils de nouvelle génération émettent également ce type de radios fréquences communément appelé énergie sale.
- Dispersion radioconcentrique des radiofréquences : En effet, au lieu de se diriger d'un point A vers un point B de manière unidirectionnelle elles se dispersent tout

comme une onde radio le fait c'est-à-dire en décrivant des cercles de plus en plus grands au fur et à mesure qu'elles se propagent.

Vous comprendrez donc, qu'en tant que *propriétaire*, le pourquoi de ma circonspection face à ce déploiement provincial sans retenu alors même qu'il est *évident* que la maîtrise de plusieurs points critiques de ses effets sur la population n'est pas prouvée hors de tout doute. Dans ce contexte de grande incertitude, je ne peux qu'exiger et demander d'appliquer *le principe de Précaution*, lequel m'oblige à réitérer que je veux garder mon compteur électromécanique tout en demeurant, comme je le fais depuis tant d'années, un bon citoyen qui paie mensuellement rubis sur ongle le montant de ses factures d'électricité.

Vous remerciant à l'avance de bien vouloir prendre acte de ma requête et de son application immédiate, veuillez accepter, Monsieur Richard, mes salutations distinguées.

Benoît Dubé
Citoyen de Ville-Émard
Quartier Le Sud-Ouest

Cc : Capgemini; Olameter; Martine Ouellet, Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec; Madame Marguerite Blais députée provinciale de la circonscription de « Saint-Henri / Sainte-Anne ».